

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 030-213000284-20220629-2022_07_061-DE

**Ville de Bagnols-sur-Cèze
Département du Gard - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 2022-06-061
du Conseil municipal
Séance du 29 juin 2022**

**Date d'envoi des convocations
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 23 juin 2022
Nombre de Conseillers municipaux : 32
Nombre de Conseillers municipaux présents : 23
Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 8
Nombre de Conseillers municipaux absents : 1**

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Justine **ROUQUAIROL**, Anthony **CELLIER**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Mourad **ABADLI**, Fatiha **EL KHOTRI**, Ali **OUATIZERGA**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Philippe **BERTHOMIEU** procuration à A. **CELLIER**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à C. **MUCCIO**, Nicole **SAGE** procuration à M.**FOND-THURIAL**, Sylvain **HILLE** procuration à C.**BOISSEL**, Catherine **HERBET** procuration à M.**COUSTON**, Alain **POMMIER** procuration à L. **MARQUES-ROUX**, Pascale **BORDES** procuration à O.**WIRY**, Thierry **VINCENT** procuration à O.**WIRY**

Conseillers municipaux absents : Audrey **BLANCHER**

Secrétaire de séance : Carine **BOISSEL**

Objet : Modification du Plan Communal de Sauvegarde

Vu sa délibération n° 102/2017 du 07 octobre 2017, approuvant le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en vertu de ses devoirs de protection des populations en cas de crise causée par des accidents ou des évènements graves,

Considérant que ce plan prend en considération le fait que les habitants de la commune peuvent être victimes d'accidents ou d'actes hors normes, qu'ils soient d'origine naturelle, technologique ou terroriste, et qu'il convient de pouvoir y faire face en prévoyant, organisant et structurant l'action communale à cet effet,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004, dite « Loi de Modernisation de la Sécurité Civile », prévoyant que ce PCS doit être mis à jour tous les cinq ans,

Considérant qu'en concertation avec l'équipe municipale, les services communaux concernés, avec le concours de la société PREDICT, se sont engagés dans l'actualisation des documents constituant le PCS,

Vu ces documents constitutifs mis à jour, à savoir :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de crise,
- Cartes d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les évènements sur la commune,

Considérant que cette question a été présentée à la commission Urbanisme, Travaux et Environnement du 22 juin 2022,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde (PCS) mis à jour dans sa version opérationnelle 2022.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 29 juin 2022.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire
Jean-Yves CHAPELET

Le 05 juillet 2022
et publié le 05 juillet 2022

